Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 085-218502185-20260924-DELCM24092026E-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA VENDEE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT GEORGES DE POINTINDOUX

SEANCE du 2026

Date de convocation :
18/09 /2026

Date d'affichage :
18/09/2026

En exercice : 19
Présents : 18
Absents : 01
Votants : 18

Pouvoirs : 00

L'an deux mil vingt-six
Le trente juillet à vingt heures trente minutes
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de
Jean-François PEROCHEAU, Maire

Etaient présents : Jean-François PEROCHEAU, Maire

Mmes, MM, CLERC Cécilia, MÉCHINEAU Jean-Luc, De PARSEVAL Anne, MONNERON Yann, ROBIN Myriam, BIRON Olivier, FOLLIOT Florine, GUYOT Jean-René, FERRÉ Clémentine, MALRIEU Jérôme, LE GOYET Géraldine, BARRETEAU Gladys, PROUTEAU Romain, BUTTNER Jason, CHOISNET Frédérique, DEGRELLE Guillaume, BOISRAMÉ Magalie.
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :----
Absent : M NÉAU Pierre

Madame Myriam ROBIN a été élue secrétaire de séance.

CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION D'UN POINT D'EAU INCENDIE POUR LA DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE

Il s'agit de 2 conventions concernant les réserves souples installées :
- l'une à la Filatrière en cours d'installation (PC n° 085 218 24 A0024) sis parcelle cadastrée A 2673 (plan annexé à la présente)
- l'autre à la Doucerie en cours d'instruction (PC n° 085 218 26 00010) sis parcelle cadastrée C 48 (plan annexé à la présente)

Ces deux réserves ont bénéficié d'une participation financière de la commune pour motif qu'elles contribuent à la défense incendie sur la partie du territoire qu'elles occupent. A ce titre, le SDIS doit pouvoir en disposer en cas de besoin pour la commune.
La Défense incendie relève de la police du Maire, c'est pourquoi ces conventions sont signées par la commune.

Les conventions fixent :
- La durée de mise à disposition (minimum 10 ans)
- L'usage exclusif par les services du SDIS
- A qui revient la charge de l'appoint en eau et la remise en eau après utilisation
- Les conditions financières
- Les obligations du propriétaire et de la commune quant à l'accessibilité, la maintenance et l'entretien de la réserve d'eau et ses abords
- Les conditions de renouvellement ou résiliation de la convention

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

Mise en ligne le : 27/10/2026 15:10 (Europe/Paris)
Collectivité : Saint-Georges-de-Pointindoux
https://www.saintgeorgesdepointindoux.fr/documents_administratifs/84496

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le Publiée le
ID : 085-218502185-20260924-DELCM24092026E-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA VENDEE

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions de mise à disposition présentées ci-dessus.

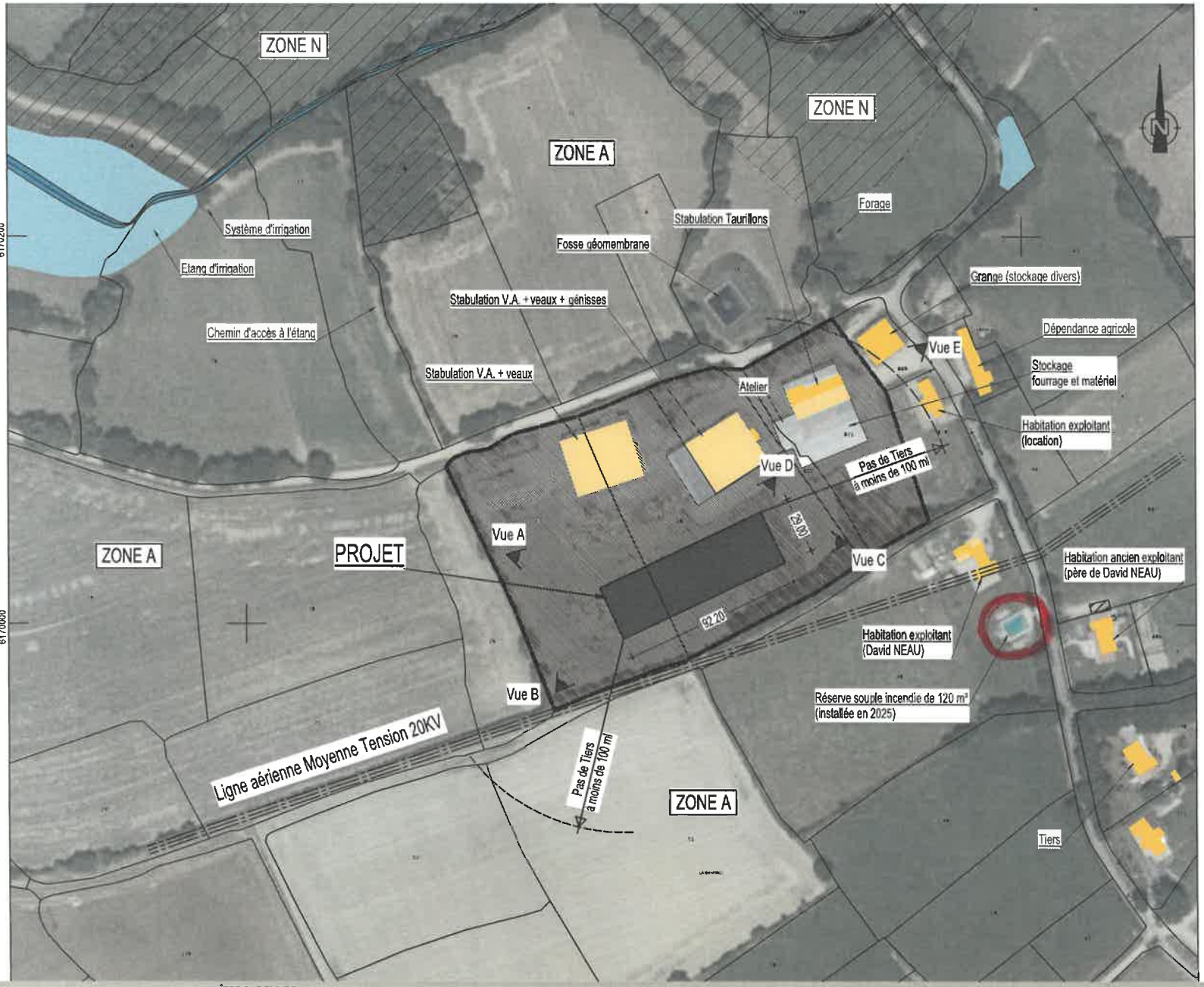
Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-François PEROCHEAU

Le Secrétaire de séance,
Myriam ROBIN

Mise en ligne le : 27/10/2026 15:10 (Europe/Paris)
Collectivité : Saint-Georges-de-Pointindoux
https://www.saintgeorgesdepointindoux.fr/documents_administratifs/84496

Mise en ligne le : 27/10/2026 15:10 (Europe/Paris)
Collectivité : Saint-Georges-de-Pointindoux
https://www.saintgeorgesdepointindoux.fr/documents_administratifs/84496



SÉCURITÉ INCENDIE

Une réserve souple incendie de 120 m³ est présente sur le site, au bord de la voie communale n°5.
Elle est à environ 120 m à l'Est du projet, et est accessible aux engins de lutte contre l'incendie.



Pas de tiers à moins de 100 ml du projet.

Pas de puits, ni de forage à moins de 35 ml du projet.

Projet en zone A du PLUi du PAYS DES ACHARDS

Zone N du P.L.U.i du PAYS DES ACHARDS

Parcelles concernées par le projet

Cadastre - Ech.1/2000

0 50 m 100 m

SICA
BATIMENTS AGRICOLES

MAÎTRE D'OEUVRE
27, Rue Benjamin Franklin
85000 LA ROCHE-SUR-YON
Tél: 02.51.36.82.64 - Mail: contact@66.fr
Dessiné par : Frédéric BOUHIER

CONSTRUCTION D'UNE STABULATION POUR V.A. ET VEAUX, AVEC PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES
La Douceri 85150 SAINT-GEORGES-DE-POINTINDOUX
GAEC LA DOUCERIE (Siret : 331 469 551 000 13)
La Douceri 85150 SAINT-GEORGES-DE-POINTINDOUX

PC
Modifications

CADASTRE
2650077
26/05/2026
Echelle : 1/2000

Document non contractuel

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 085-218502185-20260924-DELCM24092026E-DE

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 085-218502185-20260924-DELCM24092026E-DE

Mise en ligne le : 27/10/2026 15:10 (Europe/Paris)
Collectivité : Saint-Georges-de-Pointindoux
https://www.saintgeorgesdepointindoux.fr/documents_administratifs/84496

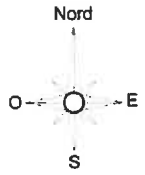
Mise en ligne le : 27/10/2026 15:10 (Europe/Paris)
Collectivité : Saint-Georges-de-Pointindoux
https://www.saintgeorgesdepointindoux.fr/documents_administratifs/84496

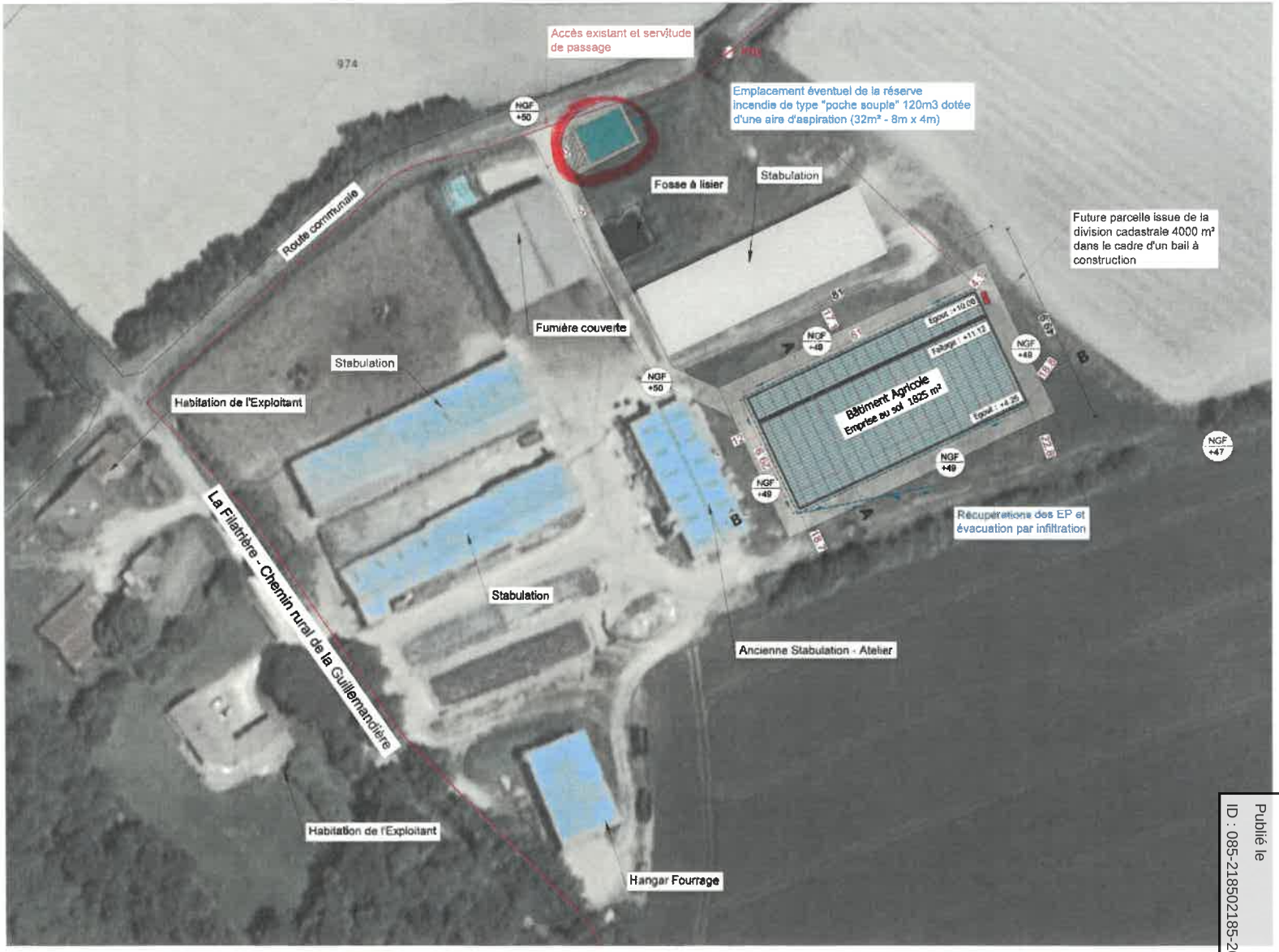
Légende :

Fond de plan extrait de cadastre.gouv

- Unité foncière
- Réseaux électrique (injection)
- Réseaux EP
- Aire de manoeuvre et Accès
- ±0,00 Faîtage — Hauteur faîtage + égout du toit
- NGF +000 — Niveaux NGF
- Végétation et arbres existants
- Future parcelle issue de la division cadastrale
- Armoire technique (2.90m x 1.30m x 2.20m ht)
- PDL — Point de livraison pour l'installation photovoltaïque







TECHNIQUE SOLAIRE
Produire ensemble une énergie durable

26 rue Annet Segeton
86580 - BIARD
05 49 56 91 19
urbanisme@techniquesolaire.com

Description du projet

Construction d'un bâtiment agricole avec couverture photovoltaïque

Adresse du projet

EARL L'AQUITAINE

Lieu-dit : "LA MAISON NEUVE"

85150 - SAINT GEORGES DE POINTINDOUX

Numéro de plan: PC2

Nom du plan: Plan de masse

Date: 20/09/2024

Echelle: 1/1000

Dessinateur: VGI

Architecte: Thierry CLAVEAU Architecte DPLG

Ce plan est notre propriété & ne peut être copié ou communiqué à des tiers sans notre autorisation écrite. Il sera considéré comme tacitement approuvé sans réserve par chaque destinataire s'il n'a pas fait l'objet de remarques écrites dans un délai de 15 jours à dater de sa diffusion

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 085-218502185-20260924-DELCM24092026E-DE

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 085-218502185-20260924-DELCM24092026E-DE

Mise en ligne le : 27/10/2026 15:10 (Europe/Paris)
Collectivité : Saint-Georges-de-Pointindoux
https://www.saintgeorgesdepointindoux.fr/documents_administratifs/84496